

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024



Coordination Rurale 1 Rue Nationale - 32200 GIMONT  
Tél : 05 62 60 14 96 / E-mail : [crun@coordinationrurale.fr](mailto:crun@coordinationrurale.fr)



# POUR L'EUROPE DE LA RÉGULATION EN AGRICULTURE

Les élections européennes vont avoir lieu et l'enjeu est de taille pour les agriculteurs dont la colère se cristallise de plus en plus autour de politiques européennes accusées, à raison, d'être contradictoires et déconnectées du terrain.

Dès ses débuts, la Coordination Rurale a inscrit sa réflexion au niveau européen, soucieuse non pas de s'en défaire, mais d'en dénoncer ses dérives. Ses fondateurs firent, en 1992, scission avec la FNSEA qui avait alors accepté sans broncher une PAC caractérisée par une absence de maîtrise des marchés et par des prix désespérément bas.

30 ans plus tard, alors que la souveraineté alimentaire européenne est aujourd'hui portée en étendard par les responsables politiques de tous bords, des accords de libre-échange continuent d'être signés et les clauses de sauvegardes tant promises sont loin d'être appliquées. En parallèle, de nouvelles réglementations toujours plus contraignantes viennent ajouter une surcharge économique et administrative à une profession au quotidien déjà bien difficile.

Aussi, il s'agit de savoir de quelle souveraineté alimentaire voulons-nous ? La Coordination Rurale défend un modèle agricole basé sur une véritable souveraineté alimentaire éthique et responsable. Éthique, car elle respecte les agriculteurs des autres pays qui ne seraient pas aussi compétitifs. Responsable, car elle protège les agriculteurs français et européens d'une concurrence déloyale ! Malgré les beaux discours, l'Union européenne encourage davantage le modèle des grosses structures aux dépens des exploitations à taille humaine, transmissibles et viables.

**La Coordination Rurale, syndicat agricole apaisant, milite depuis toujours pour une politique qui rendrait à l'Union européenne sa souveraineté alimentaire, en produisant une alimentation de qualité accessible à tous et en rémunérant équitablement le travail de l'agriculteur.**

---

## SOMMAIRE

<b>1. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)</b>	P. 1-2
<b>2. ACCORDS DE LIBRE ÉCHANGE</b>	P. 3
<b>3. BIEN-ÊTRE ANIMAL</b>	P. 4
<b>4. PRODUITS PHYTOSANITAIRES</b>	P. 5
<b>ZOOM SUR LE RÉGLEMENT SUR</b>	P. 6
<b>5. DIRECTIVE SUR LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES</b>	P. 6
<b>6. ÉTIQUETAGE</b>	P. 7
<b>7. PLAN PROTÉINES</b>	P. 8
<b>8. PRÉDATEURS</b>	P.9
<b>9. AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>	P. 10
<b>ZOOM SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE</b>	P. 11

# 1. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

## QUELLE PAC POUR 2027 ?

Le traité de Rome, fondateur de l'Union européenne, avait assigné à la PAC des missions précises parmi lesquelles la garantie de sécurité des approvisionnements, la stabilisation des marchés et l'assurance d'un niveau de vie équitable à la population agricole. Aujourd'hui, nous sommes très loin du compte, voire à l'opposé de ces objectifs initiaux, ce qui occasionne la colère des agriculteurs.

### 1.1 La PAC assise sur des prix rémunérateurs pour les producteurs

La PAC que propose la Coordination Rurale est assise sur **des prix agricoles en rapport avec les coûts réels de production**. Elle se passerait du système artificiel, arbitraire, coûteux, complexe et toujours décrié des aides directes. Cette PAC permettrait de réduire considérablement le budget nominal et de mieux répondre aux attentes des producteurs et des consommateurs (qui sont aussi contribuables et citoyens !)

Dans son discours du 1er février 2024, Gabriel Attal propose « *une extension de la loi EGALIM au niveau européen* ». Depuis les premiers débats autour de cette loi, la Coordination Rurale a toujours indiqué que sa portée ne pouvait être qu'européenne. Le législateur européen doit se saisir de cette loi française afin de la transposer au niveau européen en l'améliorant afin de la rendre pleinement opérante et de garantir une juste rémunération aux producteurs.

## LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- **Défendre la préférence communautaire et l'exception agricole à l'OMC.**

Il s'agit de tendre le plus rapidement possible vers une harmonisation européenne des normes environnementales, fiscales et sociales, et refuser les importations qui n'y répondent pas ;

- Sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC en exigeant **l'exception agricole** ;
- **Réguler les prix des produits agricoles** sur la base de leur réelle valeur économique :
  - aux frontières de l'Union européenne par des droits de douane variables : les importations à bas prix seront réévaluées sur un droit de douane adapté afin d'éviter le dumping par les moins-disants mondiaux. Les aides ne représenteront plus qu'une part marginale du budget en étant consacrées aux seuls agriculteurs placés en situation de handicap naturel ;
  - sur les marchés intérieurs en ajustant l'offre à la demande. Il s'agit de mettre en place des dispositifs de gestion et d'organisation des productions adaptés à chaque filière ;
- **Créer un Observatoire européen des productions et des marchés** (OEPM) au sein de l'UE et ajuster les niveaux de production en fonction des variations de prix. L'OEPM répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production, de façon à tenir les prix dans des fourchettes prédéterminées en fonction des coûts de production.

## L.2 La PAC libérale fondée sur des primes

À défaut d'une PAC basée sur des prix rémunérateurs, la CR avance ici des propositions fondées sur le bon sens paysan dans le but d'améliorer et de simplifier cette PAC "à primes".

### LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- **Cesser les distorsions de concurrence intra-européennes** (la renationalisation avec les plans stratégiques nationaux en est une) et **extra-européennes**, et stopper et supprimer les surtranspositions ;
- Pour les matières premières dont les prix sont fortement dépendants des marchés internationaux (céréales, oléoprotéagineux, lait de vache, sucre...), **mettre en place un système d'aides contracycliques** établies autour de prix d'équilibre couvrant les coûts de production moyens sur des références historiques et qui s'ajustent aux variations des prix dans une plage prédéterminée et limitée. Cette régulation par le prix ne pourrait pas avoir lieu sans rétablir la préférence communautaire avec la possibilité de taxation des importations par des droits de douane variables ;
- **Simplifier la conditionnalité et mettre en place un cadre moins rigide.** Les critères de conditionnalité (BCAE) doivent être simplifiés. Il est nécessaire que l'UE et l'administration française fassent preuve de bon sens, sans imposer des restrictions incohérentes avec tout principe agronomique mis en pratique par tout agriculteur qui travaille avec raison. Les agriculteurs savent que leur activité n'a pas d'avenir dans un environnement dégradé. Et si les agriculteurs respectent de réforme en réforme une conditionnalité renforcée et étendue, cet effort ne s'accompagne jamais d'une rémunération supplémentaire ;
- **Mettre en place une gestion nationale des aides du deuxième pilier.** La CR est favorable à l'existence d'une majorité des aides du Feader : installation, compensation des handicaps naturels, aide aux investissements, etc., mais demeure opposée à la régionalisation des aides du 2ème pilier. Pour la PAC post 2027, la CR est favorable à une gestion nationale du dispositif, à la fois plus efficace et équitable pour les agriculteurs ;
- Financer les aides environnementales via le budget du ministère de la Transition écologique.

## 2. ACCORDS DE LIBRE ÉCHANGE

### LE DEUX POIDS DEUX MESURES

Dans le cadre du mandat actuel, la Commission a conclu cinq négociations commerciales, dont des accords de libre-échange (ALE) avec la Nouvelle-Zélande, le Chili et le Kenya, ainsi que le tout premier accord de facilitation des investissements durables (SIFA) avec l'Angola, et un accord de données avec le Japon.

La Commission a continué à préparer le terrain pour de futurs ALE potentiels avec plusieurs partenaires dont l'Inde, l'Indonésie, l'Australie, le Marché commun du Sud (Mercosur), la Thaïlande, Les Philippines et la Malaisie, ainsi qu'un accord revu avec le Mexique.

Alors qu'elle dit chercher à faciliter le commerce pour soutenir les agriculteurs des pays tiers, ces justifications ne convainquent pas la Coordination Rurale qui rappelle que nous importons principalement depuis le Brésil, les États-Unis, l'Ukraine et le Canada qui sont très loin de recouvrir de petites exploitations.

Il est à noter que ces importations ont un impact non négligeable sur l'environnement. Une part importante de la viande consommée en France est importée. Pour la viande bovine et ovine, elles proviennent notamment d'Amérique du Sud et de Nouvelle-Zélande, ou encore du Brésil et de la Thaïlande pour la volaille. Ces trajets européens et intercontinentaux représentent chacun un tiers du trafic total (1,6 Gt.km) pour la viande (charcuterie comprise), mais respectivement 40 % et 15 % des émissions de CO<sub>2</sub> de cette catégorie, les trajets intercontinentaux étant essentiellement réalisés par voie maritime, selon une étude réalisée par l'Idri.

La France, d'après les annonces de son Premier ministre à la suite de la mobilisation des agriculteurs, envisage l'« inscription dans la loi de la souveraineté agricole et alimentaire ». Cette initiative fait écho à l'un des objectifs de la PAC assigné par le Traité de Rome : la garantie de la sécurité des approvisionnements. Cependant, ces formulations peuvent renvoyer vers des réalités bien différentes : produire ce que l'on consomme ou s'assurer de pouvoir acheter sur les marchés mondiaux ce que l'on consomme.

### LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- Étendre la souveraineté alimentaire **au niveau européen** ;
- Définir la souveraineté alimentaire comme se fondant sur les capacités de production de notre agriculture en maîtrisant l'ensemble de la production ;
- **Imposer ses normes sociales, environnementales et sanitaires aux importations** (tel que c'est inscrit dans l'article 44 de la loi EGAlim). Cela permettra l'Union européenne de préserver son modèle en remplissant le double objectif de protéger le consommateur de l'ingestion de produits toxiques interdits dans l'UE et de protéger les agriculteurs du dumping social, environnemental et sanitaire ;
- **Mettre en place et appliquer des clauses miroirs** ainsi que des clauses de sauvegarde. Bien sûr elles ne seraient efficaces qu'à condition d'être véritablement respectées. À défaut, la CR refuse les accords de libre-échange ;
- **Demander à ce que les traités soient votés par les Parlements nationaux.** Cela a pu être le cas pour le CETA (à l'heure actuelle seule l'AN à voter), il n'y a pas de raison que les futurs fassent l'objet d'une telle opacité. Il est indispensable que tous les ALE soient ratifiés par les parlements nationaux avant d'entrer ne serait-ce que partiellement en vigueur.

### 3. BIEN-ÊTRE ANIMAL (BEA)

#### LE QUOTIDIEN DES ÉLEVEURS N'EST PAS UN SIMPLE DOSSIER POLITIQUE

La prise en compte du bien être animal (BEA) constitue depuis plusieurs années un sujet sociétal dont les décideurs politiques se sont, à raison, emparés, mais certainement pas avec la bonne méthode. Pour la CR, **la parole des éleveurs, premiers concernés, doit prioritairement être entendue**, a contrario d'une minorité de la population qui se sert malhonnêtement du BEA pour faire disparaître l'élevage en Europe.

Dans la lignée des évolutions nationales ou supranationales récentes (broyage des poussins, caudectomie, etc.) ou en cours (transports des animaux), la prochaine mandature devra se positionner sur de nouveaux textes relatifs à de nouvelles normes de production. L'Union européenne avait, par exemple, pour projet de travailler sur un nouveau règlement relatif au BEA et aux conditions de transports des animaux. La proposition de loi déposée le 7 décembre 2023 ne porte actuellement que sur ce dernier point. La CR sera vigilante à ces évolutions réglementaires, à leur bien-fondé et à leur application réciproque vis-à-vis des pays tiers. Elle espère que les futurs députés européens sauront se positionner avec clairvoyance, en respectant le travail des éleveurs et en considérant l'attention qu'ils portent à leurs animaux dans le respect du BEA.

**Cette proposition de loi sur la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes aura de lourds impacts** sur les filières animales sur le plan économique (investissement, augmentation des coûts de transport), mais risque surtout d'être contre-productive pour le bien-être des animaux transportés. En effet, la réduction des densités et l'augmentation des hauteurs va augmenter le risque de chevauchement, de chute et de piétinement. En l'état cette proposition de texte n'est pas recevable tant du point de vue économique, qu'environnemental (augmentation du nombre des camions) que celui de la santé animale (chute dans les camions, délai d'attente aux abattoirs, etc.).

#### LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- Au préalable, **appliquer de manière homogène les réglementations existantes** ;
- Respecter et écouter les professionnels dans la construction de la future réglementation ;
- Prendre en compte les données scientifiques dans la construction de la future réglementation ;
- Interdire les importations ne répondant aux normes BEA actuelles et futures.

## 4. PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### LA POLITIQUE DU PARADOXE

Il faut sortir de la **position paradoxale** qui consiste à interdire aux agriculteurs français l'utilisation d'une technique ou d'un produit, mais à autoriser les importations depuis des pays qui en maintiennent l'utilisation (OGM, néonicotinoïdes, etc.). Ceci pose non seulement question de la santé des producteurs et des consommateurs, mais aussi de la concurrence déloyale entre les producteurs.

Concernant les limites maximales de résidus (LMR), on est en droit de se demander comment la Commission justifie-t-elle l'augmentation des LMR sur le glyphosate ? En effet, certaines LMR de ce produit ont été augmentées par la Commission entre 2008 et 2013.

Depuis, certaines plantes bénéficient d'une LMR très élevée (20 mg/kg) ; il s'agit du soja, du tournesol, de l'orge, de l'avoine et du sorgho, qui sont soit des cultures pouvant être génétiquement modifiées « Round Up ready », soit des cultures dessiquées au glyphosate. Pour le blé, les lentilles et le colza, elles sont à 10. Elles sont à 2 mg/kg pour les haricots.

À titre d'exemple, la limite maximale sur lentille est passée de 0,1 mg/kg à 10 mg/kg, soit une multiplication par 100. De quoi faciliter les importations de lentilles dessiquées provenant du Canada et des États-Unis...

#### LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- **Stopper les décisions d'interdiction des PPP sans études d'impact économique fiable** pour les exploitations et études sur les risques et la dangerosité des solutions de substitution ;
- Faire en sorte que les solutions qui existent soient pratiques et praticables (la binette pour le désherbage est possible, mais elle n'est pas une solution viable) ;
- **Décider le retrait des molécules par des scientifiques indépendants et non par des politiques** : l'évaluation du danger n'est pas la seule composante, il faut une balance bénéfice-risque par rapport aux alternatives ;
- **Délivrer l'AMM pour les substances actives au niveau européen** pour éviter les contraintes supplémentaires que peut mettre la France. Les AMM respecteraient ainsi le cadre et le calendrier européen sans toutes les caractéristiques environnementales franco-françaises. Cela réglerait également les problèmes de distorsion de concurrence, d'importations parallèles et d'achats transfrontaliers ;
- Faire davantage de prévention sur l'utilisation de ces produits ;
- Établir les LMR au seuil de détection pour tous les produits à destination alimentaire contenant du glyphosate pour une bonne application du principe de précaution ;
- Interdire les importations de denrées alimentaires ayant été produites avec des PPP interdits en UE.

## ZOOM SUR LE RÈGLEMENT SUR

Au niveau de l'Union européenne, la proposition de règlement SUR, discutée depuis plusieurs années par les États membres, a été rejetée au Parlement européen. Ce dossier pourrait très bien être remis sur la table après les élections.

Le règlement SUR avait pour objectif une réduction de 50 % de l'utilisation de produits phytosanitaires et pour conséquence une charge administrative supplémentaire (enregistrement des informations pour la protection intégrée des cultures, PIC) pour les agriculteurs sans pour autant démontrer des bénéfices, il s'inscrit malheureusement dans une logique de décroissance. Quelle certitude avons-nous sur des outils alternatifs disponibles ? Force est de constater que, malgré des années de soutien à la recherche privée et publique, ces solutions n'arrivent pas assez vite face au retrait des PPP.

Au cours du 1er semestre 2023, il a été indiqué par la Commission que l'Union européenne doit être souveraine dans son alimentation et donc, s'agissant des essais des PPP, qu'il fallait se concentrer sur les cultures essentielles. La CR s'interroge sur la possibilité de mettre des productions de côté. Qu'en est-il de la diversité des productions sur le territoire et de sa gestion ? Des pans économiques seraient mis en péril.

---

## 5. DIRECTIVE SUR LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES (IED)

### ÇA NE PASSE PAS

Après des mois de tractations, la directive sur les émissions industrielles a été approuvée en novembre dernier en abaissant les seuils pour les volailles et les porcs. Si la révision de base souhaitait y inclure les élevages bovins, la Coordination Rurale se félicite que cette proposition n'ait pas été retenue.

**La production de porcs s'était déjà effondrée depuis 2000**, sa chute s'est accélérée après 2010 (année d'application de la directive). De plus, contrairement à l'objectif affiché de la directive, qui souhaite limiter les élevages de taille dite « industrielle », la production se concentre de plus en plus. Les petits élevages de moins de 100 porcs ont été divisés par trois entre 2007 et 2015, et les exploitations détiennent désormais 215 truies en moyenne contre 183 en 2007. Les conséquences pour les élevages de volailles, et de poules pondeuses notamment, (pour lesquels le seuil a été baissé de près de la moitié) va précipiter l'arrêt de la production chez nombre d'éleveurs dans l'incapacité d'amortir les investissements requis par les mises aux normes.

La Coordination Rurale l'a dit et le répète, la multiplication de normes demande des investissements qui ne peuvent se faire qu'avec une économie d'échelle ; **la directive IED, en ajoutant un coût supplémentaire, pousse à l'agrandissement ou à l'arrêt total de la production dans les élevages.** Il en va donc de la souveraineté alimentaire, et de la préservation de l'agriculture raisonnée qui caractérise la France. Le vivant ne peut pas être traité au même titre que des industries chimiques et réellement polluantes.

**Aussi, il s'agit de sortir les élevages de porcs et volailles de la directive, ou a minima de reprendre les anciens seuils et de ne pas intégrer l'élevage bovin en 2026.**



---

## 6. ÉTIQUETAGE

### LA TRANSPARENCE AU SERVICE DE TOUS

#### L'origine des produits

Les consommateurs reconnaissent la qualité de la production française. Cela étant l'étiquetage sur l'origine des produits est soit insuffisante, soit laxiste. On pourra mentionner la question des seuils ou le fameux « transformé en France », notamment pour les produits contenant des viandes ou du lait, qui permettent d'afficher le drapeau tricolore alors même qu'aucun ingrédient n'est français.

#### La liste des éléments composant le produit fini

Le consommateur est en droit de savoir ce qu'il mange. Néanmoins, l'espace d'affichage permis sur une étiquette ainsi que la notification de certains additifs aux « noms barbares » ne permettent pas l'affichage exhaustif de tous les éléments composants un produit fini sur l'étiquette.

Si l'étiquetage est une nécessité, il ne peut ni ne doit servir de paravent à l'absence de contrôles. En mars 2023, la Commission européenne publie les résultats d'une opération de grande envergure visant à contrôler les arrivages de « miels » en provenance de pays tiers. Sur les 320 lots testés, 46 % sont frauduleux (altération via des sirops de sucre). On pourrait également évoqué la francisation de fruits et légumes. Sans une politique de contrôles, harmonisée à l'échelle européenne, l'étiquetage deviendra une contrainte pour ceux qui respectent la loi et une formalité pour ceux qui l'ignorent.

#### LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- Mentionner sur tous les produits sans exception et sans limite de seuil, **l'origine des ingrédients qui les composent**, qu'importe qu'ils soient frais ou transformés ;
- Créer un dispositif permettant aux consommateurs d'accéder à **l'intégralité de la composition du produit fini** (plateforme numérique par exemple) ;
- Inciter voire obliger les États membres à opérer des **contrôles systématiques**.

---

## 7. PLAN PROTÉINES

### QUELLE STRATÉGIE À ADOPTER ?

Le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski a annoncé, lors de son passage au Salon de l'agriculture 2023, soutenir le plan protéines de la France et lancer une stratégie protéines européenne dès 2024.

Le plan protéines français initié en 2020 avait pour objectif d'assurer la souveraineté protéique de la France à l'horizon 2030. Dès 2019, la Coordination Rurale et France Grandes Cultures avaient remis au ministère de l'Agriculture leurs contributions dans le cadre du lancement de cette stratégie nationale pour les protéines végétales. Les deux syndicats ont plaidé pour que ce plan soit proposé à l'échelle européenne car notre politique agricole est commune depuis près de 60 ans. Les protéines végétales ont d'ailleurs toujours été le talon d'Achille de l'agriculture européenne.

Cependant, il existe des freins au niveau des filières car de nombreux opérateurs se complaisent dans la situation actuelle. Les accords commerciaux récents forment un verrou imparable qui empêche tout développement sérieux et tout objectif d'amélioration de notre sécurité alimentaire. Ils doivent donc être renégociés. En 30 ans le monde a changé en allant vers de nouvelles exigences environnementales.

#### LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE

- **Rééquilibrer les surfaces en grandes cultures et atteindre 25 % d'oléoprotéagineux au niveau européen.** Cela aurait un double avantage : réduire notre dépendance aux importations de protéines végétales et améliorer les rendements en profitant des bénéfices agronomiques des oléoprotéagineux (notamment des légumineuses) en matière de stockage d'azote ;
- **Permettre aux agriculteurs de traiter les cultures de légumineuses.** Aujourd'hui intégrées en partie dans les Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE) non traitées, elles ne sont pas complètement considérées comme des cultures de vente et sont reléguées au second plan. Accorder aux agriculteurs d'avoir recours à la protection des cultures leur permettrait de les intégrer pleinement dans leurs assolements ;
- Instituer un **prix équitable des oléoprotéagineux** pour les producteurs qui auraient pour objectif de mieux les rémunérer, d'augmenter les quantités produites, de les sortir des marchés de niche et d'inciter ainsi les coopératives à les commercialiser.
- Au temps des discussions autour de l'accord UE-Mercosur, il est indispensable de le négocier en faveur des agriculteurs européens et non des sociétés d'import-export.

---

## 8. PRÉDATION

### L'ILLUSION DE LA COHABITATION

La présence du loup est incompatible avec l'élevage. Il n'est pas envisageable de déroger à cette affirmation, tant le loup a un impact néfaste sur les cheptels, le métier d'éleveur, les fermes, sans oublier les vies de famille. Cette volonté de bannir le loup de la proximité des exploitations, par des manières radicales, sans simplement repousser le problème vers nos collègues, se fracasse sur le carcan administratif supranational qui protège le loup.

Les animaux ne sont pas élevés pour qu'ils constituent le garde-manger d'un animal que les agriculteurs ne veulent pas sur leurs territoires d'élevage.

La cohabitation suggère de partager un même espace et donc des interactions, ce que nous refusons fermement. Au contraire, la coexistence ne suggère pas d'interaction et de partage d'un territoire. Et c'est bien cette expression qui est utilisée dans la réglementation imposant la protection du loup.

À l'échelle du territoire européen, la coexistence est un fait. En se plaçant au niveau européen, il existe des espaces peu ou pas utilisés par l'Homme qui permettent une coexistence (par exemple dans les Carpates, les Balkans ou la Sierra Morena). Le reconnaître et le faire reconnaître, c'est démontrer, au moins en partie, que **la cohabitation est impossible et qu'il faut contenir le loup dans les espaces sans activité humaine, et surtout sans élevage.**

**La Coordination Rurale demande donc le déclassement du loup dans la Directive Habitats et la Convention de Berne.**

---

## 9. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### LA MARCHÉ FORCÉE VERS LE BIO

La stratégie de la Ferme à la fourchette fixe pour objectif d'atteindre 25 % de la surface agricole utile en bio d'ici 2030.

Cette marche forcée - sans débouchés rémunérateurs ni demande du consommateur doit être stoppée, la situation que connaît l'agriculture biologique n'est pas tenable, et subventionner une augmentation de l'offre est irresponsable, au risque de détruire le travail économique et environnemental des agriculteurs biologiques « historiques ».

À titre d'exemple, au niveau des charges, le prix du gazole a doublé en 2 ans ce qui a entraîné des pertes de plusieurs (dizaines de) milliers d'euros, la fiente de poule bio a augmenté de 40 %, l'électricité de plus de 10 % et le machinisme et les pièces ont connu une hausse de 20 %.

Dans le même temps, **le prix de vente des cultures bio a légèrement baissé en 2022 pour complètement chuter en 2023** : le blé est passé de 400€ /t à 230€/t, le maïs est passé de 410-450 €/t à 290€ /t, le tournesol est passé de 700 à 500 €/t et le soja de 800-900 €/t à 600 €/t !

Au lieu de poursuivre se développement « coûte que coûte », il faut s'attaquer au problème plus profond de saturation du marché et de régulation de la production d'un marché historiquement rémunérateur car « de niche ».

La CR attire l'attention sur les surstocks de produits bio, alors même que les agriculteurs convertis il y a 2 ans vont entrer sur un marché déjà saturé.

**Il est donc nécessaire de stopper les conversions dans les filières en tension, et abandonner cet objectif uniquement surfacique.**

## ZOOM SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

En novembre dernier, la Commission européenne a donné le feu vert pour l'ouverture officielle des négociations d'adhésion de nouveaux pays, notamment de l'Ukraine.

Dans son discours sur l'État de l'Union européenne prononcé le 13 septembre, la présidente de la Commission se disait déjà convaincue par une UE à 30 et plus (8 pays ont le statut de candidat). La CR s'interrogeait alors sur l'adhésion de l'Ukraine qui est déjà plus ou moins intégrée commercialement à l'UE.

L'intégration de l'Ukraine pose un certain nombre de problématiques :

- Les décisions politiques à 27 sont déjà compliquées, alors à 30 et plus... Quel mode de décision devra être appliqué ? Car l'avenir même de la PAC serait également incertain.
- L'Ukraine, c'est 41,5 millions d'ha de SAU, mais aussi 32,5 M d'ha de terres arables (soit le double de la France). Le budget de la PAC suivra-t-il ? Quel sera l'avenir du modèle familial français face aux structures de plusieurs dizaines de milliers d'hectares ?

On peut tenter de se rassurer en se disant que rien n'est fait tant que l'Ukraine n'adopte pas les mêmes réglementations, mais c'est vite oublier qu'il s'agit de pays où la corruption est très répandue !

Comment les mêmes qui qualifient de « fermes usines » ou « d'élevages industriels » notre agriculture française familiale pourraient accepter que des exploitations de plusieurs dizaines de milliers d'hectares entrent dans notre PAC ? Accepter l'entrée de cette agriculture monstrueuse, c'est tuer les paysans français !

**Les agriculteurs français et la Coordination Rurale ne peuvent consentir à cette entrée déloyale alors que tout est fait pour limiter les moyens de production en France.**

**L'Union européenne a, en matière agricole, des atouts qui constituent une opportunité majeure, mais pour être véritablement efficace, elle a besoin de se réformer complètement. Oui à plus d'Europe, mais une Europe qui protège et soutient véritablement ses agriculteurs. Cela passe par une harmonisation des règles sociales, fiscales et environnementales dans l'UE, afin que l'Europe cesse d'être un simple marché commun. L'exigence de réciprocité des normes pour mettre fin aux distorsions de concurrence avec les pays tiers est également primordiale.**